

## **ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CONCEVREUX**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** la demande en date du 24 juillet 2020 faite par la société IRH Ingénieur Conseil dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : à compter du 27 juillet 2020 et pour le temps nécessaire à la réalisation de l'étude diagnostique, les mesures suivantes seront prises en place au droit du chantier mobile :

- Circulation restreinte par rétrécissement de chaussée suivant les besoins du chantier avec mise en alternat de voirie manuelle de type K10
- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de stationner au droit du chantier

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire à la bonne information des usagers sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : l'entreprise IRH Ingénieur Conseil s'engage sur la remise en état des lieux après intervention.

Affichage en mairie et notification sera faite à l'intéressé.

Fait à **CONCEVREUX**

Le 27/07/2020

Le Maire  
Francis MARLIER